

**COMPLEMENT DE SUBVENTIONS 2011 POUR LES ASSOCIATIONS D'EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

11-521

ECOLOGIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE -

Mesdames, Messieurs,

En complément des 10 premiers projets d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) approuvés par le Conseil Municipal du 27 Mai 2011, pour un montant de 39 300€, il est proposé le versement de subventions pour la réalisation de 2 projets supplémentaires, répondant aux mêmes critères de sélection, pour un montant total de 2 500 €.

Nom de l'association	Objet de l'association	Projet	Montant alloué en €
CCNAAT (Collectif contre les nuisances de l'agglomération toulousaine)	Lutte contre les nuisances sonores de l'aéroport de Toulouse Blagnac et milite pour une réduction des nuisances notamment pour l'interdiction des vols de nuit.	Soutien 2011 dans le cadre de la reconduction des subventions 2009 et 2010.	1 000 €
APIFERA	Promotion de la connaissance de la nature et sa protection (biodiversité) : inventorier et étudier, proposer et développer, transmettre et relier, sorties terrains et expositions, organisation des "jeudis de l'environnement"	Favoriser l'organisation de débats mensuels à l'espace culturel Bonnefoy (jeudis de l'environnement)	1 500 €
TOTAL			2 500 €
TOTAL cumulé 2011			41 800 €

En conséquence et si tel est votre avis, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Article 1

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser, pour l'année 2011, le montant de la subvention proposée aux associations tel que présenté dans le tableau ci-dessus, à l'aide des crédits inscrits spécifiquement à cet effet au budget de l'année 2011 et suivants

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ultérieurement les conventions de partenariats avec ces associations sus citées ainsi que tous les actes nécessaires à cet effet.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue a la Prefecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
POUR LE MAIRE
Le Conseiller Délégué**

Antoine MAURICE